



# Convocation par la police aux frontières après le mariage

Par Romu1234, le 20/01/2018 à 00:20

Bonjour,

Ancien étudiant entré sur le territoire français avec un visa étudiant ( long séjour ) en 2011. J'ai demandé une régularisation de séjour en qualité de conjoint de française sur place en préfecture de Toulouse après mon mariage en septembre 2017. Il m'a été délivré un récépissé de demande de premier titre de séjour pourtant la mention de vie privée et familiale d'une validité de 3 mois avec autorisation de travailler le 23 novembre 2017. Aujourd'hui j'ai reçu dans ma boîte aux lettres une convocation de la police des frontières de Blagnac pour le 24 janvier avec pour motif "enquête de mariage".

- 1 - Est normal de me convoqué par la police des frontières après mon mariage ?
- 2 - Peuvent ils me mettre en garde à vue ou en rétention à l'issu de cette convocation?
- 3 - Quelles sont les questions qu'ils pourront nous poser le jour du rendez vous?
- 4 - Si quelqu'un a déjà été confronté à la même situation je suis à l'écoute pour des retours d'expériences.

Merci de vos réponses